

REPERES / LOCAUX pour les Accueils de Loisirs

**Accueils Collectifs et Educatifs de Mineurs (ACEM)
Code de l'Action Sociale et Familiale – Art R227-1 et suivants**

LE DOCUMENT = 3 documents indissociables

- Repères / Locaux pour les Accueils de Loisirs : = 4 pages :

Démarche – Règles communes à tous les accueils de public – Objectifs recherchés pour un Accueil de Loisirs – Repères par Fonctions pour un Accueil de Loisirs (Tableau) – Fonctionnalité – Cas particulier : le périscolaire – ressources à mobiliser.

- Annexe 1 : Tableau des surfaces et des capacités d'accueil - Données indicatives : = 2 pages :

Un tableau.

- Annexe 2 : Distribution des espaces d'un Accueil de Loisirs : = 1 page :

Un schéma.

CONTACTS

Secrétariat Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs :

Mme Sylvie LAMBERT : 03.88.76.78.61 / sylvie.lambert@bas-rhin.gouv.fr

Mme Doriane DUPRÉ : 03.88.76.78.63 / doriane.dupre@bas-rhin.gouv.fr

Secrétariat BAFA :

Mme Frédérique PONS / 03.88.76.78.64 / frederique.pons@bas-rhin.gouv.fr

Merci d'adresser vos prochains courriers à :

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin
Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)**

**65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cédex**